



N° dossier : 2023-04-0424

### Situation de l'immeuble visité par :

29 Avenue du 11 Novembre

06 130 Grasse

### Désignation des locaux

Appartement 3 Pièces comprenant :

Entrée-Dégagement, Placard Entrée, Cuisine, Loggia , Chambre I, Placard Chambre I, Toilettes, Salle de bains, Chambre II, Placard Chambre II, Salon, Terrasse

Niveau I : Local Rangement

Lot N° : T3 Lot n° 99- Local Rangement lot n° 78

### Propriétaire

Etude Kieffer Monasse & Associés

15 Avenue Robert Soleau

06 600 - Antibes

**Superficie de la partie privative : 62.90 m<sup>2</sup>**  
**Soixante deux METRES CARRES et quatre vingt dix centièmes**

Documents fournis : NEANT

Nota : cette certification sera nulle de plein droit quelque soit le bénéficiaire si l'acquéreur procède à des transformations ou si des pièces ont été indument annexées sur la copropriété.

Ce mesurage est basé sur des informations données par le propriétaire ou son représentant.

Le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société Diagame Azur se voit dérogée quant à l'exactitude de la désignation du ou des lots ce copropriété ci-dessus défini.

Ce certificat est établi sous réserves de communication et de vérification du règlement de copropriété relatif à la description et à la répartition du ou des lots ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant sans autorisations administratives et syndicales(ex : dressing, loggia, cave , terrasse....)

Désignation des locaux	Superficie (m <sup>2</sup> ) « Loi Carrez »	Surface non prises en compte dans la « Loi CARREZ » (m <sup>2</sup> ) (<1.80 m)	Superficies hors « Loi CARREZ » (m <sup>2</sup> )
Entrée-Dégagement	9.38		
Placard Entrée	0.90		
Cuisine	9.43		
Loggia			3.15
Chambre I	10.80		
Placard Chambre I	1.12		
Toilettes	1.23		

2023-04-0424 - Kieffer Monasse & Associés 06130 - Grasse

DIAGAME Sarl au capital de 1000 Euros- RCS Grasse 912 828 514-Code APE 70.10Z

11 Chemin des Comtesses, Domaine des Oliviers Villa 65 06130 Grasse - Tel 06 07 32 09 51

RCP : 2011175 Diagnostiqueur WI CERT C2021-SE12-003

N° TVA FR81 912 828 514 Mail [diagame@orange.fr](mailto:diagame@orange.fr)

1/4

Désignation des locaux	Superficie (m <sup>2</sup> ) « Loi Carrez »	Surface non prises en compte dans la « Loi CARREZ » (m <sup>2</sup> ) (<1.80 m)	Superficies hors « Loi CARREZ » (m <sup>2</sup> )
Salle de bains	4.08		
Chambre II	10.80		
Placard Chambre II	1.12		
Salon	13.32		
Terrasse			12.09
Niveau I			4.65
Local Rangement			
Totaux	62.90 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>	19.89 m <sup>2</sup>

**Pour information :**

Surface habitable du bien (m<sup>2</sup>) au sens de l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation :  
62.90 m<sup>2</sup>

**Exécution de la mission**

Opérateur

Police d'assurance : MAVIT Police n° 2011175 (31/12/2023)  
Date d'intervention : 28/04/2023

**Références réglementaires**

- Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (1) et plus précisément l'article 15.

- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur »

- Certification de la superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre 1965.

- Article L721-2 du code de la construction et de l'habitation.

- Article R111-2 du code de la construction et de l'habitation.

- Décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété, dite « loi CARREZ ».

*ART.4.1 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.*

*ART.4.2 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4.1.*

*ART.4.3 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: Le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, le notaire, ou l'autorité administrative qui authentifie la convention, remet aux parties, contre émargement ou récépissé, une copie simple de l'acte signé ou un certificat reproduisant la clause de l'acte mentionnant la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction du lot vendu, ainsi qu'une copie des dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 lorsque ces dispositions ne sont pas reprises intégralement dans l'acte ou le certificat.*

Cachet de l'entreprise

**DIAGAME AZUR**

11 chemin des COMTESSES  
Domaine des Oliviers villa 65  
06130 GRASSE

Mobile : 0607320951

RCS GRASSE : 91282851400014

Fait à GRASSE,  
Le 29 AVRIL 2023

Par : DIAGAME Azur  
Nom et prénom de l'opérateur

Signature de l'opérateur